BROYEZ VOS VÉGÉTAUX











Les avantages du broyage des végétaux :

- Limiter les allers-retours en déchetterie
- Utiliser le broyat en paillage pour pratiquer un jardinage économe en eau
- Améliorer la qualité des sols de votre jardin
- Apporter de la matière sèche à votre composteur

Retrouvez toutes les informations pratiques et conditions :

- Sur le site internet du Syndicat Pic et Etang :

 « www.picetang.fr » rubrique « compostage et broyage »
- En nous contactant à contact@picetang.fr

Offres réservées aux particuliers et associations situés sur le territoire du Syndicat, dans les conditions définies dans la charte d'engagement et dans les limites des montants accordés.

